

**SABLEUSES - GRENAILLEUSES - ABRASIFS : FABRICANT FRANÇAIS depuis 1988**

site de production : autoroute A4 sortie n° 20 (CHATEAU-THIERRY)  
ZI de l'Omois, Rue de la Hayette, 02400 BEZU SAINT GERMAIN  
Tél.: 03 23 83 29 43 [dup-sarl@orange.fr](mailto:dup-sarl@orange.fr)

[www.sableuse-abrasif-dup.com](http://www.sableuse-abrasif-dup.com)

## CABINES ASPIRANTES SANS ARMOIRE DE FILTRATION

**Cabines à manches livrées complètes, prêtes à l'emploi avec un manchon de raccordement sans armoire de filtration**

**Utilisation:** à raccorder sur un système d'aspiration pour récupérer poussières, résidus, meulage, ponçage, émanations, etc ...

**Description :** Cabine étanche mécano soudée en tôle acier laminé à froid épaisseur 2 mm  
Porte latérale à gauche (DP100N et DP125N) ou deux portes latérales (DP150N)  
Poignée(s) de porte(s) réglable (s) et cadenassable(s)  
Sécurité(s) pneumatique(s), coupant l'air en cas d'ouverture d'une porte  
Large hublot de vision  
Travail par passe mains et manches  
Eclairage intérieur par deux leds (DP100N), trois leds (DP125N) ou quatre leds (DP150N)  
Manchon de raccordement à la gaine de votre système d'aspiration  
Soufflette intérieure manuelle à gâchette ou à commande par pédale pneumatique  
Régulateur de réglage de la pression d'air de la soufflette  
Manomètre indiquant la pression d'air de soufflage  
Filtre épurateur d'air de sécurité sur l'arrivée d'air comprimé  
Vanne cadenassable sur l'arrivée d'air comprimé  
Protection de la vitre par films jetables  
Barres de transport  
Peinture : laque anti rouille RAL 6029 (vert)



Dimensions intérieures utiles de travail :

	DP 100N	DP 125N	DP 150N
Largeur	1.000 mm	1.250 mm	1.500 mm
Profondeur	750 mm	900 mm	1.000 mm
Hauteur intérieure	700 mm	800 mm	860 mm



Siège social : ZI du Sauvoy, 5 rue St Quirin, 77165 SAINT-SOUPPLETS [dup-sarl@orange.fr](mailto:dup-sarl@orange.fr)  
R. C. S. MEAUX B 343 403 622 – N° d'identification TVA : FR 68343403622

Nous vous réservons la propriété des marchandises jusqu'au dernier jour de leur paiement, aux échéances convenues, conformément à la loi 80-335 du 12-05-80. Cependant, les risques sont transférés au client dès la mise à disposition des marchandises. Intérêts contractuels de retard : trois fois le taux d'intérêt légal sur toute somme due à effet de la date de règlement de chaque facture, indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, exigibles sans rappel.